

Abidjan, le

03 JUIN 2024

1332--

N°..... MMPE/DGH/DSRH/SDER/Dbd

0005--

**CIRCULAIRE N°...../MMPE/DGH RELATIVE
A LA MISE EN LIGNE DE LA PLATEFORME NUMERIQUE DEDIEE
AU CONTENU LOCAL DANS LES ACTIVITES PETROLIERES ET GAZIERES**

À l'attention des entreprises intervenant dans les activités pétrolières et gazières en Côte d'Ivoire

Suite à la cérémonie officielle de lancement de la plateforme numérique dédiée au contenu local dans les activités pétrolières et gazières en Côte d'Ivoire tenue le jeudi 30 mai 2024, il est procédé à la mise en ligne effective de ladite plateforme accessible à partir du site internet : <https://contenulocal.dgh.energie.gouv.ci>.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté n° 137/MMPE/DGH du 15 avril 2024 portant création et fonctionnement de la plateforme numérique dédiée au contenu local dans les activités pétrolières et gazières en Côte d'Ivoire, toutes les sociétés pétrolières, les sous-traitants pétroliers, les prestataires de services et les fournisseurs de biens et services sont tenus de s'inscrire sur cette plateforme et de s'acquitter des frais afférents.

Toutefois, **les paiements des frais d'inscription sur la plateforme et des frais d'instruction des demandes d'agrément** pour l'exercice des activités de sous-traitance, de prestation de services ou de fourniture de biens et services dans les activités pétrolières et gazières en Côte d'Ivoire **sont différés**.

Vous êtes donc priés de procéder à votre inscription sur la plateforme numérique dédiée au contenu local sur laquelle se feront désormais les demandes d'agrément pour l'exercice des activités de sous-traitance pétrolière, de prestation de service et de fourniture de biens et services. Vous joindrez à vos dossiers **la présente note circulaire en lieu et place du justificatif de paiement**.

La DGH vous communiquera ultérieurement les modalités de paiement des frais susmentionnés qui restent dus.

Le Directeur Général

ESSE K. Bienvenu

